

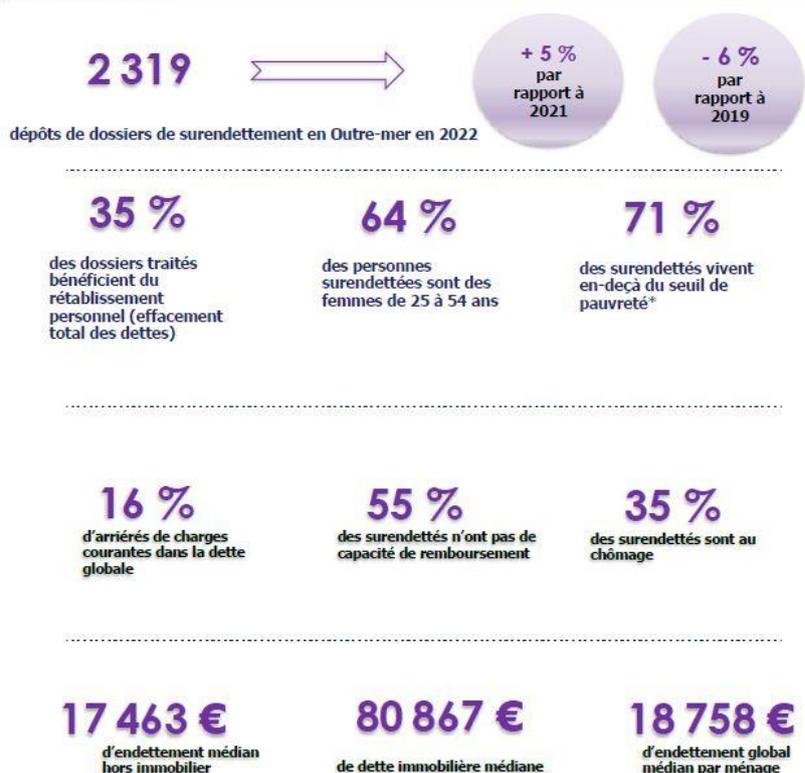
Communiqué de presse

Paris, le 21 février 2023

Le surendettement en Outre-mer touche les populations en situation de fragilité financière, notamment les femmes

L'IEDOM publie chaque année une analyse du surendettement pour les 5 DOM et Saint-Pierre-et-Miquelon, retraçant l'activité des commissions de surendettement, dont le secrétariat est assuré par les agences de l'IEDOM, ainsi qu'une typologie des ménages en situation de surendettement.

Les repères 2022



Pour en savoir plus : <https://www.iedom.fr/iedom/publications/etudes-thematiques/article/le-surendettement-des-menages-dans-les-dom-enquete-typologique-2022>

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et des TAAF, dont la monnaie est l'euro. Il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Contact presse : Marie AOURRI - tél : 01 53 44 32 90, communication@iedom-ieom.fr